



## Spoliation d'un héritage

Par **sandrinesassa**, le **21/04/2015** à **23:06**

bonsoir et merci de votre attention,

Depuis plus de 2 ans que notre père est décédé la succession se passe très mal. Notre père n'a pas fait de testament, a sa mort il laisse une entreprise de terrassement, deux bien immobilier et des bien personnels. Il n'était pas marié ni pacsé mais il vivait avec une femme en union libre. A ce jour celle-ci habite dans la maison de notre père, jouit de ses bien et refuse de donner les document demandé par le notaire pour établir la succession. J'ai également pris un avocat spécialisé dans les successions qui n'a toujours pas saisie un juge d'injonction pour faire valoir nos droit en temps qu'héritier. Qu'es ce que je dois faire de plus, puis je mettre cette femme dehors moi même ? j'avoue être perdu et a la foie révolter qu'une étrangère puisse agir ainsi sans être ennuyé, le loi lui autorise t il a de tel agissement??